



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1786-01-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1786 PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 1^{er} juin 2021, le ***Règlement numéro 1786-01-2021 modifiant le règlement numéro 1786 Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes.***

Ce règlement a pour objet d'octroyer une aide financière à un organisme en vertu du programme AccèsLogis Québec.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Société d'habitation Québec le 8 juillet 2021, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 10 juillet 2021.


La greffière adjointe,
Audrey Gagné